

CONSULTATION CITOYENNE

L'AVENIR DE L' OFFRE SCOLAIRE DANS LE LOT

RAPPORT MARS 2018

L'enfant au cœur de nos préoccupations

Huguette Tiegna, Députée du Lot
tel : 06.73.35.73.10 / 01.40.63.75.65
huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr
Permanence : 2, rue Caviale, 46100 FIGEAC



Sommaire

Edito	p.4
Quelques chiffres	p.5
1. L'attachement des Lotois à l'école	p.7
- Le constat.....	p.8
- Les atouts	p.9
- Les faiblesses	p.11
2. L'école rurale dans le Lot en tant que service public de proximité ..	p.12
- Le constat	p.13
- L'école et son rôle dans l'économie locale et son territoire	p.14
- L'école conditionne le choix du lieu d'habitation / transport scolaire.....	p.15
3. Les Principaux leviers d'action afin de maintenir et améliorer l'offre scolaire	p.16
- Les principaux leviers d'action	p.17
- La taille des classes	p.18
- Une école pensée à l'échelle territoriale	p.19
- L'inclusion des Très Petites Sections	p.20
- La relation École-collège	p.21
- La mise en réseau des enseignants	p.22
- La formation des enseignants en ruralité	p.23
- Le numérique	p.25
- Le bâti scolaire	p.26
- L'inclusion des enfants en situation de handicap	p.27
- Les rythmes scolaires	p.29
Conclusion	p.30
Annexe	p.31

Edito

Depuis le mois de janvier 2018, et l'annonce de plusieurs suppressions de postes d'enseignants dans le Lot, le département a connu une forte mobilisation.

Je suis allée à la rencontre des élus, personnels scolaires, parents et enfants, notamment à :

- Felzins pour le RPI de Saint-Félix/Felzins/ Cuzac (lien « [Le dépêche](#) ») ;
- Cuzance pour le RPI de Cuzance/Baladou/Cuzac (lien « [La dépêche](#) ») ;
- Reyrevignes pour le RPI de Cambes/Reyrevignes (lien « [La dépêche](#) ») ;
- Brengues pour le RPI de Brengues/Marcilhac/Saint-Sulpice (lien « [La dépêche](#) ») ;
- Gréalou (France3) ;
- Gignac pour le RPI de Gignac/Nadaillac (lien « [La dépêche](#) ») ;
- Beaucoup d'entretiens avec les syndicats et les inspecteurs d'académies.

Ceci afin d'établir un diagnostic partagé de la situation (lien "[La dépêche](#)"), que j'ai pu présenter, au cas par cas, le lundi 5 février 2018, à Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education Nationale (lien "[La vie quercynoise](#)").

Le Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, s'est montré à l'écoute, tant du constat de la situation que des propositions faites suite à la mobilisation lotoise. Il nous a laissé la possibilité de mettre en place un plan d'action pour les années à venir et de faire du Lot un territoire d'expérimentation et d'innovation en matière d'école rurale et d'accompagnement des enfants en situation de handicap et d'autisme.

Le vendredi 16 février 2018, le DASEN du Lot a présenté la cartographie de la décision de suppression de 12 postes d'enseignants pour la carte scolaire 2018-2019. (lien "[Medialot](#)"). La nouvelle baisse d'effectif du premier degré prévue pour la rentrée scolaire 2018 (prévision : -357 élèves) aurait pu entraîner le retrait de 22 postes.

Nous avons hérité de cette situation délicate et avons décidé de continuer à travailler avec toutes les forces vives du territoire afin de repenser le schéma de l'offre scolaire sur le Lot. Il est nécessaire de bâtir ensemble, ceci dans le but de ne plus être confrontés, chaque année, aux mêmes problématiques. Ainsi, nous nous donnerons la possibilité de mettre en place une école rurale ambitieuse et pérenne.

Pour cela, j'ai initié une concertation citoyenne auprès des parents d'élèves, des enseignants, des personnels scolaires, des associations, acteurs économiques et élus, qui sont les mieux placés de rendre compte de la situation actuelle et des perceptions, attentes et réticences à l'égard de l'offre scolaire dans le Lot.

Ainsi, une consultation en ligne, fruit de la volonté commune de plusieurs élus, (lien "[Medialot](#)"), a permis à chacun de donner son opinion et de contribuer à faire émerger des propositions fortes pour nos écoles, sur la plateforme: <https://www.huguettetiegna.fr/debattons>

Les 366 contributions en ligne ont été analysées et synthétisées. Ainsi, le samedi 10 mars 2018, lors d'une réunion-débat à Cambes, nous avons présenté le Pré-rapport établi et l'avons étayé avec les forces vives présentes. Il me semblait primordial d'engager une démarche collective, complémentaire de toute autre initiative personnelle, afin que le résultat soit représentatif des attentes des Lotoises et Lotois.

Le rapport a été présenté lors de la réunion à la Préfecture du 19 mars 2018 et remis au Ministre de l'Education nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, au Préfet du Lot ainsi qu'au DASEN le mercredi 21 mars 2018, afin de participer à la mise en place d'un projet de l'offre scolaire dans le Lot cohérent pour les années à venir et de trouver un équilibre dans la préservation de nos écoles rurales.

Nous avons un seul objectif : faire émerger collectivement les contours de l'avenir de l'École dans le Lot !

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des participants et des contributeurs à ce rapport.

Huguette Tiegna
Députée du Lot

La consultation citoyenne

En Chiffres

366

Contributions uniques

49

Nombre de questions

28:37

Temps moyen passé sur le questionnaire

17.934

Réponses

Catégorie socioprofessionnelle des personnes ayant contribué à la consultation

Agriculteurs exploitants	2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8%
Cadres, Professions libérales	8%
Employés	13%
Retraités	12%
Sans emploi	6%
Ouvriers	11%
Non communiqué	5%
Elus	4%
Etudiants, élèves	4%
Professions intermédiaires	24%
Dont enseignants/professeurs	12%

Quelques chiffres au niveau national pour le premier degré
(L'enseignement du premier degré comprend les écoles maternelles et les écoles élémentaires.) :

6 791 700 élèves du premier degré répartis sur 51 300 écoles

25,5 élèves par classe en maternelle

23,1 élèves par classe en élémentaire

Coût : **6 190 €** par élève du premier degré

Quelques chiffres Lotois (rentrée 2016):

773 enseignantes et enseignants

Dont **81%** de femmes (moyenne nationale : 83.2%)

Age moyen : **43.6 ans** – moyenne nationale 41.7 ans

1. Des Lotois attachés à l'école rurale



“

L'école rurale telle qu'elle existe aujourd'hui dans le Lot, est un avantage pour les élèves. C'est une école de proximité, avec de petits effectifs, qui permet un bon encadrement des enfants.

(un contributeur de la consultation citoyenne)

67,5%

Des Lotois interrogés jugent satisfaisants l'état de fonctionnement des écoles publiques dans le Lot.

ATOUTS

FAIBLESSES

Proximité et taille humaine (effectifs raisonnables)

Environnement de qualité

Ecole inscrite dans la vie locale

Convivialité

Disponibilité

Suivi personnalisé des élèves

Manque de formation pour l'accueil des élèves en difficulté

Faible mixité culturelle

Petits moyens

Isolement

Temps de transports parfois longs

Offre réduite en matière de langues et d'options

Les atouts de l'école dans le Lot

- **Des effectifs raisonnables ;**

Les classes de taille réduite permettent aux élèves les plus fragiles de progresser. En effet, les résultats de plusieurs études montrent que deux facteurs se sont avérés déterminants pour la réussite à long terme des enfants :

- La taille des classes ;
- l'expérience professionnelle des professeurs.

Des effectifs raisonnables favorisent un accompagnement et un cursus personnalisé grâce à des enseignants formés à la gestion des effectifs multi-âge.

- **Un environnement de qualité et des écoles inscrites dans la vie locale ;**
- **La proximité :** École inscrite dans la vie locale ;
- **La convivialité, l'intégration des familles qui s'installent ;**
- **Un suivi personnalisé des élèves qui permet :**

Un enseignement et une maîtrise des Savoirs fondamentaux : *cette maîtrise est imparfaite aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national: les directives gouvernementales visent à l'améliorer.*

Aujourd'hui, plus de 20 % des élèves sortent de l'école primaire sans savoir correctement lire, écrire ou compter. Ces difficultés concernent particulièrement les enfants issus de milieux défavorisés ou de classes surchargées.

La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respect d'autrui) est pourtant la condition d'une scolarité réussie et de la formation d'un citoyen libre et responsable. C'est une exigence républicaine, pour que les Français retrouvent confiance en leur École.

Pour inverser cette tendance, nous devons donc affirmer clairement la priorité, avec une ambition très forte sur les contenus enseignés:

- la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respect d'autrui)
- la lutte précoce contre la difficulté scolaire (CP, CE1)

Constat: Le niveau d'acquisition scolaire en milieu rural, dans les classes uniques ou à plusieurs niveaux, est comparable à celui observé en milieu urbain, voire supérieur.

Souligner l'importance du Péri-scolaire avec une aide aux élèves accrue grâce à l'organisation des RPI et communes du territoire: afin de Mieux soutenir les élèves. Les familles doivent pouvoir bénéficier d'une offre scolaire complète dans nos départements ruraux. Ainsi, le péri-scolaire, au même titre que les services de garderie, de cantine, d'études surveillées doivent être préservés et renforcés avec des horaires adaptés aux besoins des familles.

Les atouts de l'école dans le Lot

- **Un espace et une ouverture sur l'environnement qui permettent d'élargir les échanges avec l'extérieur**

D'après les consultations, le bien-être des élèves passe par la prise en compte du sport dans le cursus éducatif.

La pratique sportive en milieu rural est basée sur deux notions: le dynamisme et l'identité. Les communes et regroupement de communes ont leurs infrastructures (modestes mais existantes). A ces activités s'ajoutent selon les caractéristiques locales des sports nautiques, de montagne et de sport en pleine nature selon les territoires.

Pour vous ces pratiques sont :

- Bénéfiques pour la santé ;
 - Modestes mais conviviales ;
 - Ouvertes et complémentaires ;
 - Porteuses d'identité.
-
- **Emulation et motivation des élèves avec les *Classes multiâge (maintenir l'hétérogénéité des classes) dont les bienfaits permettent selon vous :***
- Un suivi personnalisé de l'élève sur un cursus de plusieurs années ;
 - De favoriser l'autonomie de l'élève ;
 - à l'enseignant d'avoir des réflexions pédagogiques afin d'organiser le programme multi-âge ;

- **Le travail collectif des enseignants ;**
- **Facteur d'intégration** avec les démarches d'inclusion des élèves en situation de handicap ;
- **Matériel et équipement scolaire** (adaptation aux directives numériques sur initiative départementale) ;
- Primaire-maternelle-collège-lycée en général moins chargé qu'en zones urbaines ;
- **Le dialogue avec les parents** : ils sont des acteurs pédagogiques des petites structures, pleinement associé au processus éducatif de l'enfant et à la vie de l'école dans son territoire.

La confiance des parents envers l'École est primordiale. Les parents et l'École avancent main dans la main ; l'autorité des professeurs et la réussite des élèves en dépendent. De même, des parents investis dans la vie de l'École, dans ses instances représentatives, motivent les élèves et permettent à l'École de progresser.

- **Le taux d'encadrement** : Les territoires ruraux bénéficient de taux d'encadrement plus favorables que les territoires urbains. La répartition des moyens d'enseignement prend en compte les inégalités sociales, les disparités territoriales et démographiques.

Les Faiblesses de l'école dans le Lot

- **Manque de formation et d'encadrement pour l'accueil des élèves en difficulté ;**
- **Faible mixité** (en relation avec la mixité du territoire rural) - Accueil de nouvelles populations ;
- **Attractivité du territoire faible**, il y a la nécessité de la renforcer afin d'attirer des familles ;
- **Isolement:** Le contexte géographique de l'école rurale provoque un isolement de l'enseignant du à la classe unique, à l'éloignement géographique avec d'autres établissements, aux difficultés de communication – et d'échanges d'expériences avec les collègues ;
- **Les temps de transports qui peuvent être longs - Les limiter** à des durées raisonnables / Limiter les émissions carbone ;
- Intervenants extérieurs difficiles à mobiliser ;
- **Les rythmes scolaires** montrent qu'il y a des difficultés à trouver des animateurs nécessaires au bon fonctionnement des ateliers périscolaires (moins diversité pour l'élève) ;
- Difficulté d'adaptation des élèves au collège et au lycée ;
- Comparativement aux zones urbaines: les projets professionnels et demandes de formation des élèves sont plus modestes. De même, il y a une certaine réticence à l'idée de mobilité géographique dans les projets de vie.
- **L'environnement socioculturel** peut parfois être une faiblesse : varie en fonction de la présence et du dynamisme des structures culturelles et sportives locales. Moins nombreuses qu'en ville, des solutions sont mises en place par les intercommunalités. Sauf que, pas les mêmes moyens financiers alors disparités territoriales fortes. Point important : La culture et les arts au cœur de l'École de la confiance. L'éducation artistique, culturelle et sportive est primordiale ;
- **Offre réduite en matière de langues et d'options proposées** (la dynamique locale en terme d'Occitan du Lot n'est pas en accord avec celle développée sur la région Occitanie) ;
- **Possibilité d'Ouvrir plus l'École sur l'Europe et le monde :** L'apprentissage des langues vivantes et l'ouverture européenne et internationale des élèves constituent des dimensions importantes de la politique éducative. La qualité de l'École française est reconnue dans le monde entier, comme en témoigne le succès des lycées français à l'étranger. Pour continuer à rayonner, notre École doit être capable, à son tour, de s'ouvrir davantage. C'est aussi un moyen de préparer nos élèves à relever les défis d'un monde en pleine évolution. Les échanges de professeurs et d'élèves avec les autres pays, la consolidation de l'apprentissage des langues et des cultures européennes contribuent à cette ouverture. *A ce titre, de nombreuses petites communes sont jumelées avec des communes étrangères, il pourrait être bénéfique d'en tirer profit d'un point de vue scolaire.*

2. L'école rurale dans le Lot comme service public de proximité



“

“Pour la facilité et le bien être des enfants, pour ne pas avoir à les lever très tôt pour aller à l'école, j'ai choisi de m'installer dans une commune dans laquelle il y a une école. C'est un plus ! “

Constat

95,6%

Des Lotois interrogés pensent que l'école rurale dans le Lot joue un rôle social dans les petites communes. Les habitants des zones rurales, malgré les contraintes logistiques liées à leur situation géographique, ne délaissent pas leurs services publics de proximité. Ils revendiquent en revanche de pouvoir disposer d'une offre de services identique à celle de leurs homologues urbains.

ATOUTS

Proximité et taille humaine (effectifs raisonnables)
Environnement de qualité
Ecole inscrite dans la vie locale
Convivialité
disponibilité
Suivi personnalisé des élèves

A la question ouverte de savoir quels sont les principaux atouts de l'école rurale dans le Lot, une large majorité des répondants (plus de 80%) pense **que la proximité, la taille humaine et des effectifs raisonnables** constituent le principal avantage de l'école rurale.

Nous ressentons par les réponses un attachement à la continuité territoriale du service public sur tout le territoire. L'École doit s'appuyer sur cette richesse en proposant des solutions adaptées à chaque territoire.

Développer une offre éducative de qualité dans les départements ruraux, de montagne et d'outre-mer, constitue une priorité pour garantir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé.

Ainsi, des dispositifs spécifiques tenant compte des disparités géographiques et sociales sont mis en œuvre pour assurer la continuité du service public et l'égal accès à une École de qualité sur tout le territoire.

L'école et son rôle dans l'économie locale et sur le territoire

74,3 %

Des Lotois interrogés pensent que l'école rurale doit se fournir auprès des acteurs économiques locaux.

Pleinement intégrer l'école au projet territorial global en fédérant les acteurs locaux : économie et associations notamment.

Pour une majorité de contributeurs, l'école constitue, un "dynamisme local" et un lieu de ressources pour la commune.

L'école comme animateur et développeur des territoires ruraux :

Les écoles sont directement en prise avec le territoire, répondent aux demandes sociales, font partie des stratégies d'extension des réseaux sociaux des habitants
Enseignants directement immergés dans le territoire par des interactions avec les parents. Maintenir et favoriser l'ouverture de l'école aux parents
Le transport scolaire joue un rôle plus large : lien entre parents
Rapport financier direct entre école et élus
L'école par ses activités est un acteur du développement local : une cantine qui s'approvisionne chez les acteurs locaux participe à l'économie circulaire
Joue un rôle dans la circulation de l'information

Transports scolaires, choix du lieu d'habitation

67,5 %

Des Lotois interrogés pensent que le temps de trajet a **eu une incidence sur leur choix d'habitation**. Pour 24,4 % d'entre eux, c'est le lieu de travail qui prévaut. Pour 8.1% d'entre eux, c'est le lieu de scolarisation des autres membres de la famille.

20 min

A quelle durée maximum une école rurale doit-elle se situer de votre domicile afin d'assurer une formation de qualité pour l'élève ? Une majorité répond 20 minutes, et dans une moindre mesure 25 minutes, puis 15 minutes.

Le Lot : Suite à l'application de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), le Département ne dispose plus de la compétence transports scolaires qui est transférée à la Région Occitanie.

En effet, les régions ont la compétence TRANSPORT SCOLAIRE. La région est l'autorité organisatrice du transport collectif d'intérêt régional. Ses compétences présentent la particularité de s'étendre au rail et à la route.

Pour les élèves en situation de handicap : Cependant, si le Département perd la compétence générale des transports scolaires, il garde celle des **transports d'enfants en situation de handicap**. Chaque jour, le Département assure le transport adapté, au bénéfice de 160 jeunes, de la maternelle à l'université. Chaque dossier est préalablement instruit par la Maison départementale du handicap puis pris en charge par le Département.

Aujourd'hui plus d'une commune sur deux dans le département n'a plus d'école (sur 340 communes). Au sein d'une même commune, **l'habitat rural est souvent dispersé** et de nombreux enfants utilisent un transport pour se rendre dans leur école. Avec le remaillage, il nous semble être un préalable raisonnable qu'un élève n'effectue, en moyenne, pas plus de 30 minutes de trajet (actuellement 25 minutes).

Les points de ramassage des enfants doivent être sécurisés. La présence d'un accompagnateur (formé) pour les maternelles est indispensable.

De façon globale dans le Lot :

Les transports scolaires sont gratuits pour tous dans le Lot.

Deux raisons à cette gratuité :

En ces temps où la question du pouvoir d'achat est prégnante, le Département s'est engagé pour apporter un coup de pouce financier aux familles lotoises en ne sollicitant aucune participation de leur part. La Région Occitanie a, à ce jour, perpétué ce dispositif qui se traduit par une aide de 800 € par an et par élève.

Cette gratuité permet une égalité entre les zones rurales où il est moins facile de se déplacer et les zones urbaines qui bénéficient déjà de réseaux de transport.

Les Chiffres :

- **10 000 élèves** sont transportés quotidiennement de la maternelle à l'après-bac dans les établissements publics et privés du département du Lot dans le respect des secteurs scolaires
- **210 circuits** desservent l'ensemble des établissements
- Plus de **15 000 km** sont parcourus chaque jour

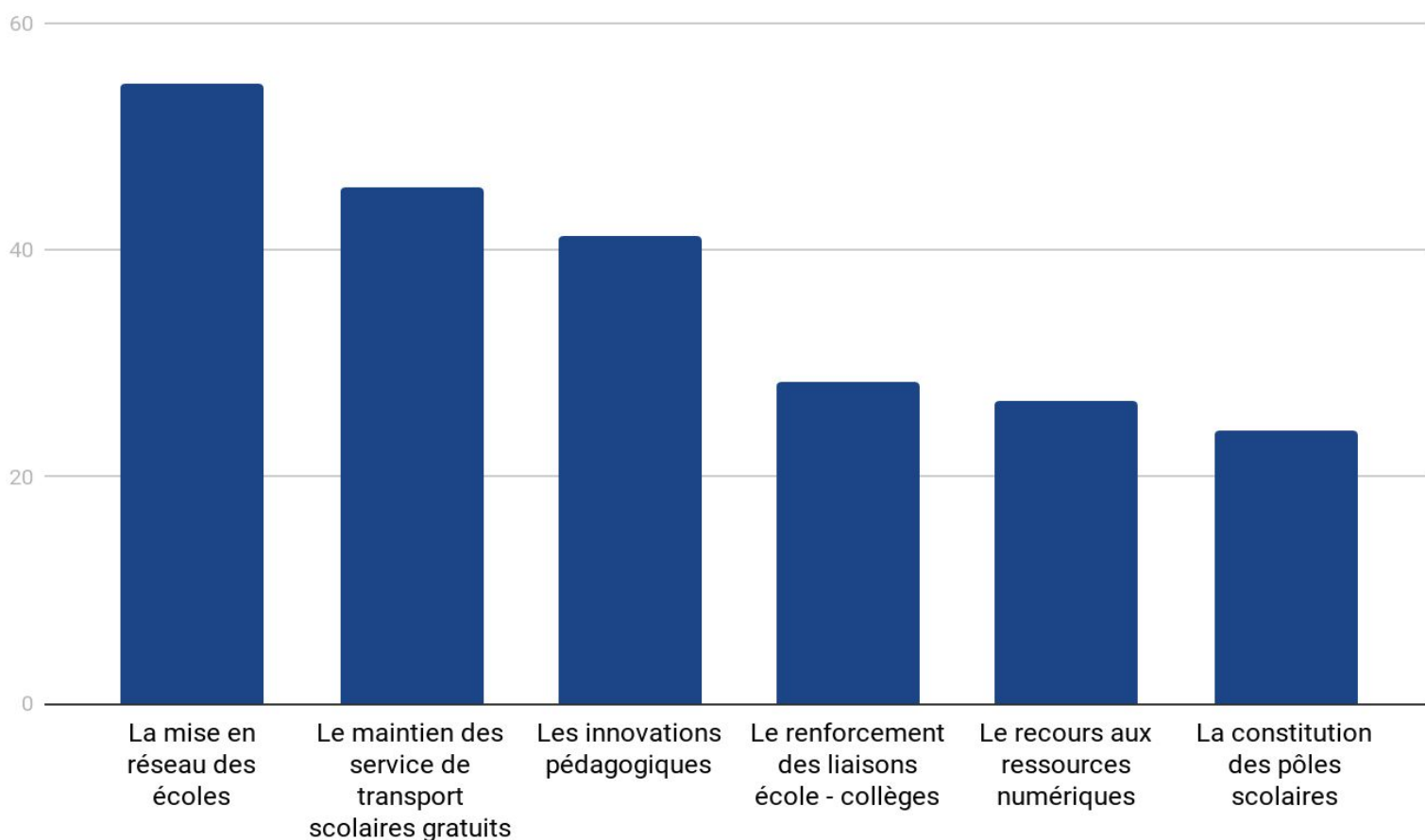
3. Les leviers d'action pour améliorer la qualité de l'enseignement en ruralité



Les leviers d'action

Quels sont les principaux leviers d'actions pour améliorer la qualité de la formation dispensée au sein de l'école rurale ?

Nombre de répondants : 342



A la question de savoir quels sont les principaux leviers d'action pour améliorer la qualité de la formation dispensée au sein de l'école rurale, les Lotois interrogés ont répondu, pour 54,7% d'entre eux que c'était par une **mise en réseau des écoles**.

La structure des classes et écoles

Nombre de **niveaux maximum** par classe unique

3

Une majorité de Lotois interrogés estiment que le nombre maximum de niveau par classe doit être de 3. Dans une moindre mesure, deux niveaux maximum.

Nombre d'**élèves maximum** par classe

20

Une majorité de Lotois interrogés estiment que le nombre maximum d'élèves par classe ne doit pas dépasser 20. Dans une moindre mesure, 25 élèves maximum.

A savoir : La constitution des classes requiert tout d'abord l'avis des équipes enseignantes. Le chef d'établissement statue en dernier lieu sur ces propositions, qui répondent à des choix pédagogiques. La loi de la Refondation de l'École, le découpage du parcours de l'élève en cycle, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les nouveaux programmes, nous incitent à organiser des classes à multi-niveaux en sachant qu'**il n'existe pas de quotas sur le nombre d'élèves par classe**. Cette entité est d'emblée hétérogène dans le sens où les élèves ont des profils d'apprentissage divers.

Selon les répondants, **la répartition des classes multi-niveaux permet :**

- une meilleure interaction entre les élèves pour stimuler le langage, structurer la pensée et favoriser une richesse d'échanges (situation propice à l'apprentissage),
- les élèves apprennent à respecter les possibilités et les limites de chacun. L'entraide et l'autonomie sont ainsi favorisées par l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptées à cette organisation,
- chacun d'entre eux peut avancer à son rythme grâce à une pédagogie différenciée permettant l'adaptation des modalités d'apprentissages et des supports.
- Un suivi et une évaluation des élèves dans la durée

Un aspect négatif : L'enseignant peut être confronté à des contraintes "structurelles" pour l'organisation de certaines activités qui concernent spécifiquement certains niveaux dans des modalités ou des lieux particuliers.



Une école pensée à l'échelle Territoriale

51,7%

Soit une faible majorité des Lotois interrogés pensent que l'école de demain doit être pensée à l'échelle de l'intercommunalité même si elle n'en a pas la compétence actuellement. Dans une moindre mesure, communale, puis cantonale.

Donner aux circonscriptions du 1er degré une véritable logique territoriale en faisant de l'intercommunalité et des bassins de vie les deux niveaux de référence dans lesquels inscrire le travail de réorganisation des réseaux d'école.

Les répondants souhaitent des écoles intégrées dans **un réseau pédagogique et territorial cohérent** avec la mise en place d'un nouveau schémas territorial prenant en compte le maillage selon les dynamiques et caractéristiques locales.

Depuis 1970, le Ministère de l'Education promeut les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et concentrés (RPC) afin de traiter le cas des écoles menacées par l'évolution démographique ; le regroupement d'écoles pour répondre aux variations d'effectifs par âge et favoriser les conditions d'une émulation pédagogique.

Pourquoi ? la limitation des coûts financiers. Pour beaucoup, la transformation du **maillage territorial** représente une source d'économie non négligeable, et la question des gestions des écoles sur le secteur doit pouvoir y être intégrée. Par ailleurs, pour une plus petite part, penser l'école à l'échelle de l'intercommunalité permettrait de prendre des décisions à une échelle plus large, dans un **"but collectif"**.

Pour remédier à certaines difficultés, des solutions sont mises en place, notamment **les RPI**.

Les regroupements pédagogiques communaux et intercommunaux : Un regroupement pédagogique associe plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires pour constituer

une école à cheval entre plusieurs sites d'écoles. Certains niveaux sont implantés dans une école et d'autres sont implantés dans une autre école. Lorsque les écoles sont situées dans des communes différentes, on parle alors de regroupement pédagogique intercommunal ou RPI.

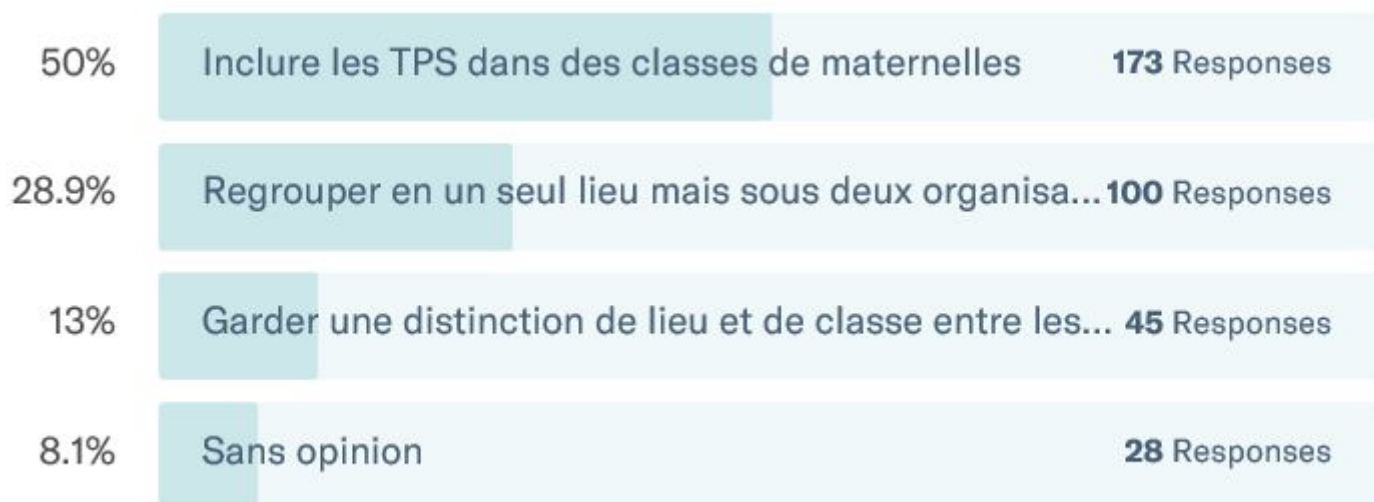
Qu'ont-ils permis ? : Les regroupements pédagogiques intercommunaux ont sauvé et amélioré la scolarisation des enfants en milieu rural. Par ailleurs, ils permettent de sortir les enseignants du risque d'isolement professionnel et pédagogique, aux directeurs et animateurs de réseaux d'accéder à une décharge d'enseignement et donc d'avoir plus de temps à consacrer au pilotage pédagogique. Mais il n'existe pas de législation les concernant. La disparition progressive des écoles à classe unique a donné naissance aux RPI, fréquents en milieu rural.

Un schéma territorial cohérent et harmonisé sur le département, comme instrument de réflexion, de concertation, de transparence et de prospective, serait un outil fondamental pour l'élaboration annuelle de la carte scolaire.

Le schéma lui-même, avant d'être fixé par l'IA-DSDEN, fera l'objet d'un avis du CDEN. Le schéma permettra de faire un inventaire complet de la situation scolaire du département, accompagné d'une analyse des données démographiques, économiques et sociales à l'échelle qui paraîtra la mieux adaptée en fonction des caractéristiques locales. Il intégrera les politiques intercommunales, ainsi que les territoires de projet.

Une inclusion des très petites sections au sein des écoles

Que pensez-vous de l'intégration des très petites sections (TPS) au sein des écoles ?



Les TPS étant les enfants du premier degré de demain, les répondants souhaitent, en majorité, l'intégration des effectifs des TPS, dans les établissements de maternelles, tout en les distinguant des maternelles.

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République traduit une ambition éducative de formation de l'élève :

- Article L113-1: accueil des enfants de moins de 3 ans dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge, en priorité dans les zones situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines; rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer.

L'école maternelle - école du langage

Les premières années de la scolarité sont déterminantes pour préparer la réussite des enfants et les aider à prendre confiance en eux.

L'objectif, fixé par le Président de la République, de s'attaquer à la difficulté scolaire à la racine, passe par une ambition renforcée pour la maternelle.

L'apprentissage du langage est crucial pour préparer l'acquisition de la lecture et de l'écriture. Or, à 4 ans, un enfant issu d'un milieu social défavorisé connaît beaucoup moins de mots qu'un enfant issu d'un milieu favorisé.

Souvent admirée à l'étranger, l'école maternelle doit rester l'un des grands atouts du système éducatif français en devenant toujours davantage une école du langage, qui prépare les élèves à l'apprentissage des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respect d'autrui).

Le secteur de la petite enfance dans le Lot

Le secteur couvre les structures d'accueil collectif et l'activité des assistants maternels à domicile. Le taux d'équipement en accueil collectif du Lot est le plus faible de la région. Ce déficit est en partie compensé par l'accueil à domicile des assistants maternels.

Proposition: Mise en place de pôle - relais d'assistantes maternelles au sein/en lien avec les structures éducatives. En effet, compte tenu de la part importante d'assistants maternels dans le Lot, et eu égard au caractère rural du département, les Maisons d'Assistants maternels peuvent encore se développer.

Des écoles indépendantes des collèges

40,7 %

Des Lotois interrogés ne sont pas convaincus que adosser des écoles rurales à des collèges soit la solution la plus adaptée pour renforcer l'école de proximité. Au contraire, la crainte des sondés serait qu'un regroupement des écoles et collèges entraîne de forte fermetures d'écoles.

A la question de savoir si les Lotois sont favorables à l'adossement des écoles à des collèges, les répondants sont mitigés. Les Lotois interrogés sont relativement contre (à 40,7%).

En revanche, une majorité relative est pour :

- l'intégration ou la collaboration des classes de CM2 avec le collège. Les échanges entre acteurs impliqués peuvent être facilités par l'usage du numérique.

Les contributeurs sont **favorables à** une harmonisation des pratiques pédagogiques entre le premier et le second degré, et donc une mise en réseau accentuée des établissements du premier degré et du second degré. Certaines expérimentations sont faites dans les départements avec les professeurs du cycle 3 et de 6^{ème}-5^{ème}.

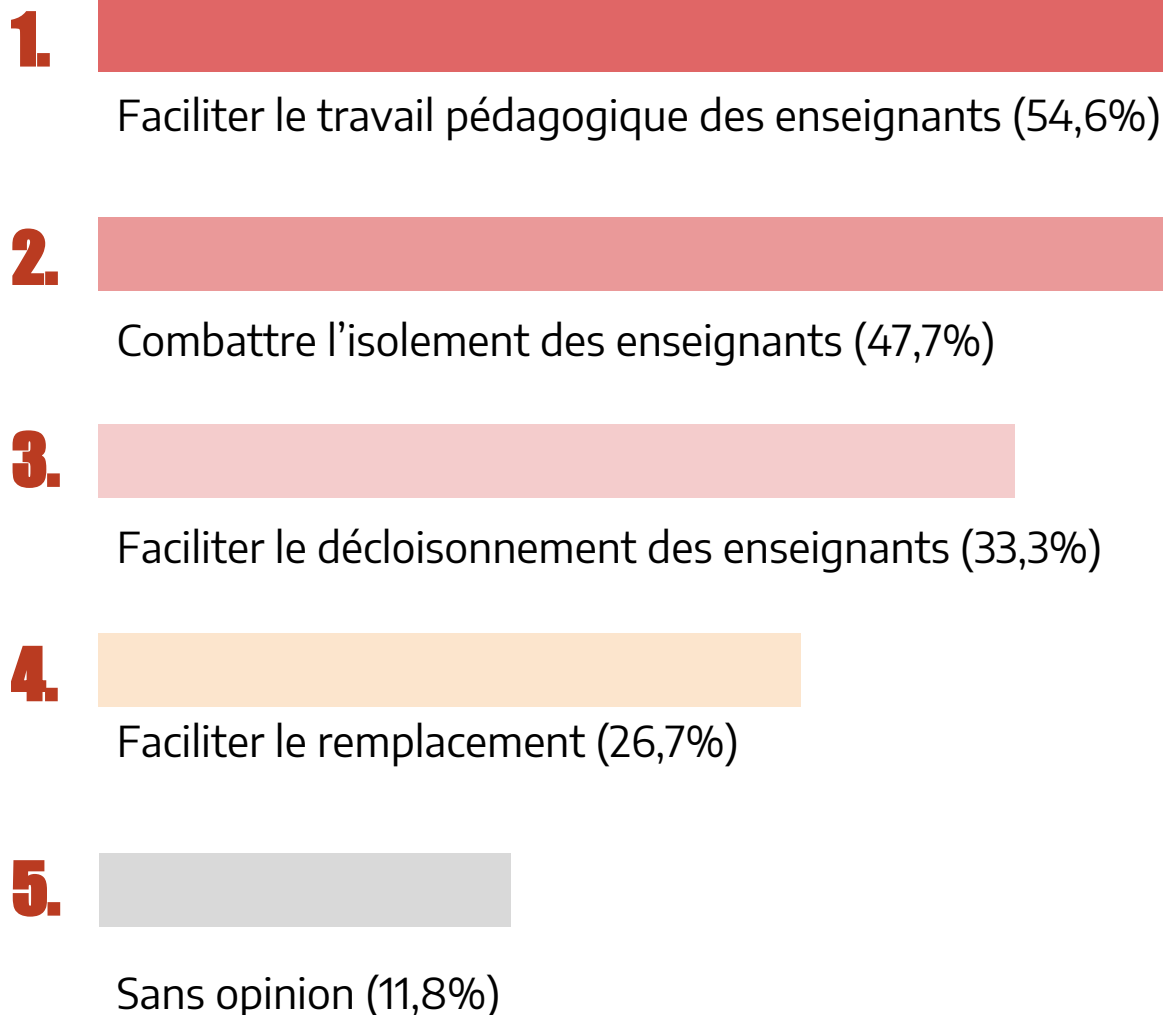
Le but de cette harmonisation a pour finalité majeure : de fluidifier le parcours de l'élève, car à l'origine :

- Faibles échanges entre les écoles et le collège ;
- Elaboration d'un projet commun des problématiques du « Mieux vivre ensemble ».

La mise en place concrètes de conseils ecoles/collèges dans la perspective de rapprochements 1er degré/2nd degrés est à étudier.

Dans le **rapport DURAN**, le sénateur Duran s'interroge "sur les effets que l'école isolée peut produire en termes de résultats à plus long terme et de parcours des élèves dans le second degré". De plus, "l'intégration au collège des élèves qui en sont issus est plus délicate et difficile, en ce qu'elle marque pour beaucoup d'entre eux une rupture de rythmes et d'environnement à laquelle il leur est parfois plus compliqué de s'adapter". De plus, "il lui a été maintes fois rapporté que de la structure isolée peut parfois émerger une sorte d'isolement socioculturel ou au contraire la construction de formes d'identification ou de partage de schémas sociaux et culturels propres".

Une mise en réseau des enseignants et des écoles pour :



Le décloisonnement des enseignants

La mise en place de décloisonnement à l'année pour :

- pallier aux difficultés de gestion de l'hétérogénéité dans les classes ;
- favoriser l'acquisition de l'autonomie ;
- faire progresser les élèves rencontrant des difficultés grâce à l'aide du groupe.

Les effets sont évalués selon plusieurs critères: le domaine d'activité, le type d'évaluation, le moment.

Les effets sont constatés au niveau de : **l'élève** (développement de l'autonomie et de l'apprentissage méthodologique), **l'enseignant** (mise en place d'un travail d'équipe, meilleure connaissance des élèves et de la gestion de compétences), **l'établissement** (climat de l'école), **les relations professionnelles** (cohésion de l'équipe, partage de compétences, cohésion cycle1/cycle 2, mutualisation de pratiques de travail).

La formation des enseignants

74,5%

Des Lotois interrogés jugent que la formation continue des enseignants doit être améliorée. 18,1 % d'entre eux sont sans opinion, et 7,4% pensent le contraire.

Les aspects qui peuvent être améliorés :

Faciliter le travail pédagogique
Combattre l'isolement des enseignants
Travail multi-niveaux
Pédagogie différenciée
Travail en équipe
Variation des pratiques

A la question de savoir sur quels aspects la formation continue des enseignants pourrait être améliorée, les Lotois interrogés répondent majoritairement que **c'est le travail de "pédagogie" qui doit faire l'objet d'une attention particulière, ainsi que le combat contre l'isolement des enseignants.**

En effet, pour beaucoup de Lotois, les enseignants seraient isolés à la fois des parents, mais également des centres urbains et des pôles d'éducation. Aussi, dans une moindre mesure, la question du "travail en équipe" constitue l'un des leviers d'amélioration.

Formation et accompagnement des enseignants en milieu rural

Les IUFM : ils ont en charge la formation des futurs professeurs des écoles de départements ruraux. Les IUFM ont souvent mis en place des « modules spécifiques », reconnaissant ainsi l'existence de besoins particuliers, à l'image de ce qui se fait pour les enseignants appelés à enseigner en ZEP par exemple.

L'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espe) : Le ministère de l'Éducation Nationale entend travailler avec les ESPE et les universités auxquelles elles sont rattachées pour faire évoluer leurs formations dans trois directions :

- la fréquentation des méthodes d'apprentissage qui ont fait leur preuve, notamment pour le premier degré en matière de lecture, d'écriture et de mathématiques ;
- les liens avec la recherche scientifique la plus innovante ;
- la mise en situation des futurs professeurs dans des classes.

Accompagner et former les professeurs :

- Les enseignants, en milieu rural, avec des classes multi-âge, doivent être formés et accompagnés dans le développement de leur pratique pédagogique. Ceci afin d'appliquer une méthode de travail fondée sur l'observation des pratiques locales et sur la consultation de l'ensemble des partenaires concernés par l'école ;
- La formation initiale des enseignants doit incorporer des modules renforcés spécifiques à la pratique en classe multi-niveaux ;
- Renforcer la formation en ligne: Le catalogue national M@gistère propose déjà 455 parcours de formation dont 250 pour le premier degré ;
- Renforcer la co-formation entre élèves-enseignants et enseignants ruraux afin de permettre une meilleure prise en compte de la pédagogie à développer.

Pourquoi une importance de formation spécifique ?

La notion de polyvalence des enseignants est cruciale pour l'école rurale : l'isolement relatif du maître, la difficulté de recourir à des sources externes de documentation et d'information, la rareté relative des intervenants extérieurs, tout cela complique la tâche du maître, qui doit assumer seul le travail qui est par ailleurs réparti entre plusieurs collègues. De même, la formation aux pratiques administratives et organisationnelles prend une importance particulière dans les petites écoles isolées. Leurs relations avec les partenaires extérieurs (mairie en particulier) sont forcément plus étroites, et le champ de leurs responsabilités est plus large : l'instituteur en classe unique est aussi directeur d'école, avec toutes les charges administratives que cela implique..

L'innovation doit permettre de faire bénéficier l'École, ses enseignants et ses élèves, des apports de la recherche et de l'innovation. L'éducation nationale entend resserrer les liens avec la recherche et promouvoir la culture de l'expérimentation et de l'innovation pour cela il faut : Resserrer les liens entre enseignement et recherche, afin que les enseignants puissent promouvoir la culture de l'innovation et de l'expérimentation

A la question de savoir ce qu'une **mise en réseau** au niveau départemental des équipes d'enseignants et des écoles apporterait, une majorité des Lotois ont répondu que cela permettrait de faciliter le travail pédagogique des enseignants (54,6%). 47,7% pensent par ailleurs que cela permettrait de combattre l'isolement des enseignants et un tiers pense que cela permettrait de décloisonner les enseignants.

Il est important de favoriser et renforcer cette mise en réseau déjà existante afin de faciliter l'ouverture et l'échange de pratiques et d'expériences pédagogiques entre enseignants et établissements.

Proposition : Création d'une plateforme numérique de mise en réseau des enseignants/écoles et ressources partenaires de proximité -départementale- (associations, structures).

L'outil pédagogique numérique

Pour les élèves

54,4%

Des Lotois interrogés pensent que le numérique doit avoir un rôle régulier dans la formation des élèves. 30% jugent qu'il doit être quotidien.

Pour une très large majorité des Lotois interrogés sur la question de l'intégration du numérique dans l'enseignement des enfants, les outils numériques apparaissent comme étant nécessaires dans l'éducation nationale et que son utilisation soit régulière. Pour beaucoup de parents, le numérique apparaît comme étant une solution d'avenir, en particulier un moyen efficace d'engager le processus de transformation et d'adaptation des milieux ruraux, aux technologies d'avenir, alors même que ces territoires en sont trop souvent déconnectés.

Pour les enseignants

48,6%

Des Lotois interrogés pensent que le numérique doit avoir un rôle régulier dans la formation continue des enseignants.

Sans surprise, une majorité relative des Lotois interrogés estiment que le numérique doit également jouer un rôle régulier dans la formation continue des enseignants, car ils sont les garants de la formation des élèves. Des enseignants bien formés au numérique, c'est l'assurance, pour les Lotois interrogés, d'avoir des élèves, à leur tour, capables de bien maîtriser ces outils.

Le bâti des établissements scolaires

Il existe, dans les conventions ruralité, des **réflexion sur le bâti scolaire**, notamment par la possible intégration de l'école et du collège rural d'une même commune dans un même ensemble immobilier pour favoriser la qualité des parcours des élèves de la maternelle à la 3e et l'innovation pédagogique des équipes.

Il ressort de la consultation deux axes de travail à propos :

- des locaux scolaires de meilleure qualité, notamment pour une question de sécurité et de confort ;
- De la notion d'accessibilité.

La sécurisation des établissements scolaires est une priorité pour les parents d'élèves afin de répondre aux besoins éducatifs des enfants.

La sécurité des élèves et des personnels, et la sécurisation des écoles et des établissements scolaires, constituent des préoccupations constantes pour le Ministère de l'Éducation Nationale en lien avec le Ministère de l'Intérieur. Plusieurs leviers sur lesquels agir:

- la mise en sûreté des écoles et des établissements en lien avec les collectivités locales;
- la prévention du risque et la gestion de crise.

Il est nécessaire que les collectivités territoriales des zones rurales disposent des leviers financiers nécessaires pour réaliser un diagnostic du patrimoine scolaire à partir des critères d'une école moderne, et pour rénover leurs établissements scolaires, afin de contribuer à l'émergence d'une école moderne et ambitieuse qui puisse répondre aux défis de mixité sociale, de besoins matériels et d'attractivité. Ainsi, la mobilisation des outils financiers existants doit être en mesure de favoriser la rénovation du patrimoine scolaire pour in fine créer un modèle scolaire qui soit en adéquation avec les enjeux du XXIème siècle.

Accessibilité des établissements scolaires

Une école doit offrir à chacun de ses occupants la chance de participer aux activités qu'elle propose et d'utiliser ses ressources de façon directe, immédiate et aussi autonome que possible. Ainsi, la mise en application de l'article 47 de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances stipule que tous les services en ligne de l'État doivent être accessibles à tous.

Tous les sites publics doivent obéir à des normes d'accessibilité

En effet, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise que "les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées".

Les mesures :

- Des leviers financiers existent afin de rénover le bâti existant : DPV, FSIL, ANRU.
- Créer un plan national avec une enveloppe budgétaire dédiée exclusivement à cet objectif. Pour ce faire, le cadre juridique du PIA conviendrait parfaitement pour consacrer un plan d'innovation à cette thématique. Il suffirait de modifier les critères d'attribution du PIA.

Inclusion des enfants en situation de handicap

58,7%

Des Lotois interrogés pensent qu'il faut **intégrer pleinement les enfants en situation de handicap (notamment ceux atteints d'autisme) dans les écoles de secteur**. 41,3% privilégient à l'inverse le développement de maisons spécialisées.

Pour majorité des Lotois interrogés, les enfants en situation de handicap doivent être mieux inclus, notamment dans le cadre de l'autisme, dans les systèmes éducatifs scolaires. Pour autant, en affinant l'analyse, la plupart des contributeurs estiment qu'il existe plusieurs "niveaux" de handicap et chacune des situations doit être pleinement analysée au cas par cas. Ainsi, les Lotois préconisent une pleine intégration des enfants en situation de handicap "mineur" dans les écoles, et en même temps, souhaitent privilégier le développement de maisons départementales spécialisées dans la gestion des handicaps jusqu'à la fin du premier degré.

La scolarisation des élèves en situation de handicap est une priorité du Gouvernement. Avec le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées, l'éducation nationale porte une attention toute particulière à cette question.

La scolarisation de tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit garanti par la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis augmente chaque année depuis 2006 en France.

Grâce au partenariat renforcé entre les structures spécialisées et l'École et grâce à l'amélioration de l'encadrement, les parcours des enfants en situation de handicap se diversifient et s'allongent à l'École.

Accompagner les familles et les élèves

- **Le renforcement de l'accompagnement humain**

Les personnels chargés de l'aide humaine auprès des élèves en situation de handicap ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève, inclure toujours plus les élèves en situation de handicap.

- **Augmenter le nombre de structures d'accueil**

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) sont implantées dans les écoles, les collèges et les lycées et permettent la scolarisation d'un petit groupe d'élèves.

Le nombre de dispositifs Ulis est de 8 354 à la rentrée 2016 (4 784 Ulis école, 2 903 Ulis collège et 667 Ulis lycée). 96 108 élèves en bénéficient.

Plus de 100 000 enfants, adolescents ou jeunes adultes restent éloignés de l'École en raison de la maladie ou du handicap. Ils sont scolarisés dans des unités d'enseignement rattachées aux établissements médico-sociaux.

4e plan autisme

Avec le 4e plan autisme lancé par le 6 juillet 2017, l'accueil des élèves avec troubles du spectre autistique (TSA) constitue une priorité. Le 3e plan autisme (2013-2017) a permis la création de 112 UE en classes maternelles, scolarisant en moyenne sept élèves à temps plein, pour améliorer l'inclusion scolaire de ces enfants dès la petite enfance. Cette scolarisation s'appuie sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées et coordonnées telles que recommandées par la Haute autorité de santé (HAS).

Dans le cadre du 4e plan autisme, un groupe de travail portera spécifiquement sur l'axe scolarisation, de la maternelle à l'université, en concertation avec les familles, les associations et les collectivités territoriales.

Former

La formation professionnelle des enseignants spécialisés (y associer des chercheurs en pédagogie), chargés d'éduquer et d'accompagner les élèves souffrant de troubles du comportement ou de handicaps, a été renouvelée en 2017. Les dispositions de la circulaire du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2017. Elles précisent les modalités d'application et les contenus pédagogiques des modules de formation. Cette nouvelle formation s'adresse désormais aux professeurs du premier comme du second degré.



Nous devons harmoniser les rythmes scolaires au niveau départemental, pour permettre aux enfants du Lot de vivre une expérience commune et un agenda partagé.

68,1 %

Des Lotois interrogés pensent que les rythmes scolaires doivent être harmonisés au niveau départemental.

Un avis partagé sur la question des rythmes scolaires

	Semaine à quatre jours	Semaine à quatre jours et demi
Rythmes pour les enfants	44,4 %	48,6 %
Raisons	- fatigue	- Adaptée au rythme naturel de l'enfant
Rythmes pour les parents	41,1%	42,8%
Raisons	- Plus de temps partagé avec l'enfant	- Meilleure organisation de la semaine

Depuis la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours. L'introduction de cette nouvelle dérogation donne davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves.

Pourquoi cette souplesse :

- Lorsque la communauté éducative et la commune ou intercommunalité sont satisfaites de l'organisation actuelle sur 4,5 jours, elles pourront continuer à fonctionner selon les mêmes modalités ;
- Lorsqu'émerge un consensus local entre conseil d'école, municipalité et service académique en faveur d'une organisation sur 4 jours, une dérogation au cadre général sera possible

S'agissant des rythmes scolaires, les Lotois pensent également qu'il faudrait une harmonisation des rythmes au niveau départemental, sans pour autant qu'un consensus clair se dégage concernant le choix de la formule. Si 48,9% des Lotois pensent qu'une semaine à quatre jour et demi est plus adaptée pour les enfants, ils sont également une majorité relative à penser qu'une semaine à quatre jours est plus adaptée aux parents. Pour les Lotois, la semaine de quatre jours et demi est mieux adaptée au rythme naturel de l'enfant, permet d'éviter une "cassure" dans la semaine, et permet aux parents une meilleure organisation de la semaine.

Une harmonisation des rythmes scolaires doit nous amener à une nouvelle organisation de l'accueil périscolaire avant et après la classe (possibilité de mutualisation d'emploi entre structures pour les activités du périscolaire).

Conclusion

Le rapport 2018 sur **l'Avenir de l'offre scolaire dans le Lot** poursuit un double objectif. Dans un premier temps, il vise à rendre compte du constat des forces vives du département quant au fonctionnement du système scolaire du premier degré dans le Lot, en tenant compte de ses atouts et faiblesses. Dans un second temps, il a permis à chacun de participer à son évolution en apportant ses recommandations pour une offre d'avenir cohérente et pérenne en faveur des enfants du département.

Il s'agit de proposer un support de réflexion qualitatif et représentatif afin de contribuer à la réorganisation du schéma territorial du tissu scolaire, qui sera opérée, dans le prochain protocole, que le préfet et le DASEN mettront en place, au cas par cas, en concertation avec les élus locaux.

Ce qu'il ressort de cette consultation citoyenne, est le besoin de voir accorder du temps et de la visibilité aux élus locaux, autorités académiques et acteurs de la communauté éducative pour créer les conditions d'un travail pluriannuel de réorganisation sereine.

Pour reprendre le rapport Duran, il n'est pas question de transposer le modèle d'une école urbaine, mais de mettre à disposition des territoires fragilisés par une tendance déclinante de leur démographie scolaire une méthode et des instruments souples et modulables pour bâtir, dans la durée et par le dialogue, à partir d'un diagnostic partagé, une école qui évolue au gré des réalités et spécificités contemporaines des territoires ruraux.

La dynamique de travail, insufflée dans le département depuis plusieurs semaines, est vectrice d'espoir quant à une volonté commune de préserver un enseignement qualitatif à destination de la jeunesse Lotoise, en tenant compte tant du maillage territorial et des bassins de vie que des conséquences d'une telle réorganisation, allant bien au-delà du seul aspect scolaire.

Le Lot est un territoire à la ruralité diverse, dynamique et innovante. A ce titre, les acteurs du département et du milieu scolaire sont prêts à développer de nouvelles pratiques locales afin de s'adapter, comme ils l'ont toujours fait, aux attentes et besoins des nouvelles générations.

L'Education Nationale, du fait de la hauteur de son rôle et sa présence sur l'ensemble du territoire, doit participer activement à l'expérimentation locale.

Huguette Tiegna
Députée du Lot

Annexe

Le rapport sur l'Avenir de l'offre scolaire a été mis en oeuvre à partir de la consultation citoyenne et étayé à partir de différents travaux effectués par des acteurs de la communauté éducative :

- Rapport sur « La Mise en œuvre des conventions ruralité », établi par Alain Duran, sénateur de l'Ariège
- Propositions de l'UDEPA 46
- Contribution du Sgen-CFDT 46
- Contribution La-petite-école-est-une-chance46
- Contribution FCPE
- "Questions d'Educ", établi par l'UNSA éducation
- Rapport sur « Le plan Ecole numérique rurale »
- Rapport « Le numérique pour réussir dès l'école primaire », établi par l'Institut Montaigne
- Rapport sur « L'état et les besoins de l'éducation 2014-2016 »
- Rapport de concertation « Refondons l'école de la République »
- Rapport « Innover pour une école plus juste et plus efficace »
- Mission « Flash » sur les relations école-parents, rapport établi par Mesdames Aurore Bergé et Béatrice Descamps
- Rapport « L'école primaire », établi par le Haut Conseil de l'Education
- Rapport « Pour l'école de confiance »
- Les protocoles de plusieurs départements dont : Le Lot, l'Aveyron, l'Ariège, Les Hautes-Pyrénées
- Les bases de données de la plateforme « Openédition »
- Plateforme Eduscol
- Site internet du Ministère de l'Education
- Rapport « Les chiffres de l'Académie de Toulouse »
- Le schéma d'accessibilité des services au public du Département du Lot
- Section « transport scolaire » du département du Lot et de la région Occitanie
- Rapport 'L'école maternelle', établi par l'inspection générale de l'Education
- Rapport "Améliorer l'efficacité de l'école primaire", établi par Jean Ferrier
- Rapport sur "l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires", établi par l'IGEN
- Rapport sur l'inclusion à l'école primaire, sur [education.gouv](http://education.gouv.fr)